

CIRCULAIRE ADRESSÉE AUX CONSULS EUROPÉENS A ALEP,
PAR SOLIMAN PACHA.

16 séfer 1255.

« Depuis quelque temps, les caravanes n'arrivent plus de la Turquie et le commerce de ces côtés-là se trouve entièrement suspendu. Nous avons dû prendre patience pour ne pas aggraver encore les préjudices que souffre le commerce ; mais depuis qu'une colonne turque a passé l'Euphrate, il paraît qu'on a redoublé encore de sévérité, puisque rien n'arrive plus, ni marchandises, ni caravanes.

« Vu les circonstances présentes et malgré tout le déplaisir que j'éprouve à vous communiquer une pareille mesure qui peut nuire aux intérêts commerciaux en général, j'ai l'honneur de vous prévenir qu'il est défendu à toute espèce de caravane de se diriger sur la frontière. Pendant quatre jours, à compter de ma lettre, les caravanes et les marchandises quelconques seront arrêtées et renvoyées au point de départ, mais après cette époque elles seront confisquées.

« Aussitôt que du côté de l'armée turque on rétablira la libre circulation, des ordres seront donnés pour qu'elle soit immédiatement rétablie ici. Il a été donné connaissance de cet arrêté aux rayas et aux autres habitants, et j'ai l'honneur de vous prévenir de cette mesure pour que vos commerçants et nationaux ne soient pas dans le cas d'éprouver des pertes par ignorance ou par malentendu.

« Je regrette qu'une pareille détermination prise par l'armée turque, sans qu'il nous en ait été donné aucune communication, nous force à user de représailles. Même dans les cas très-possibles d'hostilités (ce que Dieu veuille éloigner pour la prospérité du pays) la guerre paraît assez désastreuse par elle-même pour ne pas y